



Département de l'Isère

SERVICE PUBLIC  
D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE

COMMUNE DE  
ARANDON-PASSINS

Rapport relatif au Prix  
et à la Qualité du Service

Exercice 2018

présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.*

# SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service .....	3
1.1) Organisation administrative du service.....	3
1.2) Conditions d'exploitation du service .....	4
1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	4
1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	4
1.4.1) Points de prélèvement.....	4
1.5) Volumes produits.....	4
1.5.1) Points de production .....	5
1.6) Conventions de vente et d'achat d'eau .....	5
1.6.1) Importations.....	5
1.7) Bilan des ressources.....	5
1.8) Nombre d'abonnements.....	6
1.9) Volumes vendus.....	6
1.9.1) Linéaire du réseau de desserte .....	6
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	7
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	7
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas) .....	7
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique .....	7
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	8
2.2.3) Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D102.0) .....	8
2.3) Recettes d'exploitation.....	9
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	9
3) Indicateurs de performance d'eau potable .....	10
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) .....	10
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'aep (P202.2).....	10
3.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service .....	12
3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	14
3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	15
3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	15
3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource des eaux (P108.3) .....	16
4) Financement des investissements .....	17
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire .....	17
4.2) Branchements en plomb.....	17
4.3) Etat de la dette.....	17
4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	17
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	17
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	17
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	18
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité .....	18
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée .....	18
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement .....	18

## **Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA**

### **Indicateurs descriptifs des services**

**D101.0** : estimation du nombre d'habitants desservis

**D102.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

### **Indicateurs de performance des services**

**P101.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

**P102.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

**P103.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

**P104.3** : rendement du réseau de distribution

**P105.3** : indice linéaire des volumes non comptés

**P106.3** : indice linéaire de pertes en réseau

**P107.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

**P108.3** : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

**P109.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité



⇒ Vous pouvez accéder aux fiches descriptives des indicateurs sur  
<http://services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

*Site Internet Préfecture : vous trouverez des modèles de rapport, de règlement de services*  
<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Service-public-de-l-eau-et-de-l-assainissement>

## **Caractéristiques techniques du service**

### ***Organisation administrative du service***

La commune de ARANDON-PASSINS dispose d'un service d'alimentation en eau potable.

Les missions du service sont:

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

### **Conditions d'exploitation du service**

Le service est exploité en régie.

Le nombre d'agents en régie directe est de \_\_\_\_, représentant \_\_\_\_ équivalents temps plein.

### **Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)**

Le service public d'eau potable dessert 1 827 habitants.

#### **D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis**

*Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public eau potable sur laquelle elle raccordée ou techniquement raccordable.*



**D101.0 = 1 827 habitants**

### **Nature des ressources utilisées et volumes prélevés**

*Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (non traitée).*

#### **1.4.1) Points de prélèvement**

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Prélèvement 2017[m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2018[m <sup>3</sup> ]	Prélèvement [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement [m <sup>3</sup> ]
Ressource FAYS		22 584	24 259		
Ressource BACHELIN		1 431	1 413		
Forage de l'IZELET		132 144	119 841		
		156 159 m <sup>3</sup>	145 513 m <sup>3</sup>		

### **Volumes produits**

*Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.*

### Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Production 2017 m <sup>3</sup>	Production 2018 m <sup>3</sup>	Production m <sup>3</sup>	Production m <sup>3</sup>
Ressource FAYS		22584	24 259		
Ressource BACHELIN		1 431	1 413		
Forage de l'IZELET		132 144	119 841		
Total		156 159m <sup>3</sup>	145 513m <sup>3</sup>		

*Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.*

### Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/export/import-export)	Usage (secours/permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, débit de pointe maximum...)	Date d'effet	Durée [an]
			<i>sans objet</i>			

### Importations

Exportateur	Importé en [m <sup>3</sup> ]	Importé en [m <sup>3</sup> ]	Importé en [m <sup>3</sup> ]
<i>sans objet</i>			

### Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée)			Eau traitée (produite)		
	2017	2018		2017	2018	
Ressources propres	156 159	145 513		156 159	145 513	
Importations						
TOTAL	156 159	145 513		156 159	145 513	

### ***Nombre d'abonnements***

Années	2017	2018		
Nombre d'abonnements domestiques	874	874		
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)				
Nombre total d'abonnements	874	874		

*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.*

*Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.*

### ***Volumes vendus***

*Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.*

Années	2017	2018		
Volumes facturés aux abonnés	111 555	102 633		
- dont abonnés domestiques	111 555	102 633		
- dont abonnés non domestiques				
Volumes exportés				
Total des volumes vendus	111 555	102 633		

La période retenue pour le calcul des volumes est :

l'année civile

la période de relève du 01 juillet au 30 juin.

**Linéaire du réseau de desserte**

Années	2017	2018		
Linéaire du réseau hors branchements en km	50,7 km	50,7 km		

## Tarification et recettes du service public d'eau potable

### *Fixation des tarifs en vigueur*

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 15 juin 2017 pour application Du 01 juillet 2017 au 30 Juin 2018).

**Droit fixe : jusqu'à 50 m3 35€ - au-delà de 50m3 : 60€ pour Arandon et 70€ pour Passins**

**M3 consommé : 1,02 € pour Arandon et 1,10€ pour Passins**

Les frais d'accès au service sont de 0,00 €.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...) :

Prestations	Montant facturé (HT)
Travaux de branchement	
Arandon	Forfait 2152.45€
Passins	Prix coûtant

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujetti à la TVA ?  Oui  Non

### *Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)*

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement  
 annuellement en janvier

Les volumes sont relevés :  semestriellement  
 annuellement en juillet

Les consommations sont payables au vu du relevé.

### **Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique**

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

Années	2017	2018		
Les prix sont ceux effectifs au :	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019		
Redevance pour pollution domestique (€/m <sup>3</sup> )	0,29 €/m <sup>3</sup>	0,29€/m3		

### Evolution du tarif de l'eau potable

Années		2017 (Arandon)	2017 (Passins)	2018 (Arandon)	2018 (Passins)
Les prix sont ceux effectifs au :		1 <sup>er</sup> janvier 2018		1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 201
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] *	63,72	70,00	60,00	70,00
	Part proportionnelle € HT/m <sup>3</sup>	0,96	1,10	1,02	1,10
Redevances et taxes					
	Redevance pour pollution domestique € HT/m <sup>3</sup>	0.29€/m3	0.29€/m3	0.29€/m3	0.29€/m3

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (D102.0)

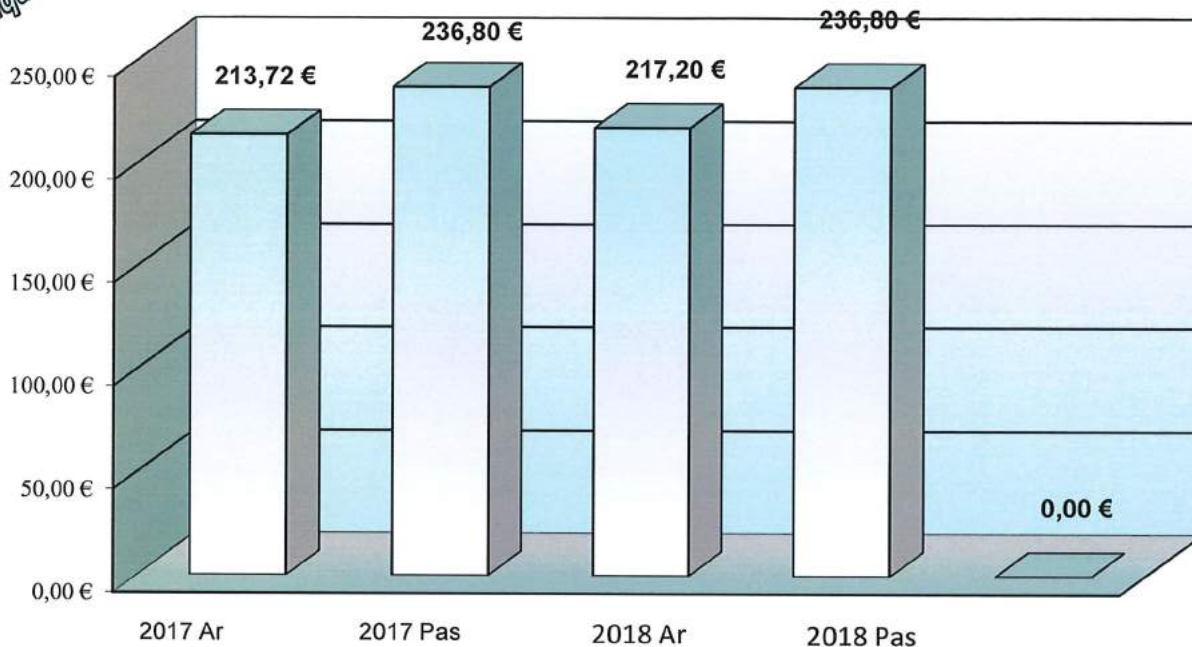
Tableau Excel



Années	2017 (Ar)	2017 (Pas)	2018 (Ar)	2018 (Pas.)	
les prix sont effectifs au:	1 janvier 2018	1 janvier 2018	1er janvier 2019	1er janvier 2019	
Part de la collectivité	178,92 €	202,00 €	182,40 €	202,00 €	
Redevance pour pollution domestique	34,80 €	34,80 €	34,80 €	34,80 €	
Total	213,72 €	236,80 €	217,20 €	236,80 €	0,00 €

double cliquer sur le tableau

Evolution de la facture d'eau potable



**Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>**

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> au 01/01/2017

**D102.0 = 1,81 €/m<sup>3</sup> (Arandon)**

**1,97€/m<sup>3</sup> (Passins)**



**Recettes d'exploitation**

**Recettes de la collectivité**

Années	2017	2018	
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	179 297	161 445	
dont vente d'eaux domestiques	179 297	161 445	
dont ventes d'eau non domestiques	0		
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0		
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés	0		
Régularisation des volumes exportés (+/-)	0		
Contributions d'autres services	0 €	0 €	
Contributions exceptionnelles du budget général	0 €	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>179 297 €</b>	<b>161 445 €</b>	<b>€</b>

## Indicateurs de performance d'eau potable

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement présentent annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ces services.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 introduisent des indicateurs de performance devant figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Les premiers rapports d'activité à produire en application de ces textes concerneront l'exercice 2008.

La mise en application des indicateurs de performance par les services permettra de procéder à une consolidation des données au plan national sur la gestion des services d'eau potable et d'assainissement dans la perspective de la création du système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement que l'ONEMA doit mettre en place en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

### *Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)*

Ces indicateurs donnent une mesure statistique de la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles effectués.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	?	0	100 %	Néant
Conformité physico-chimique (P102.1)	?	0	100 %	Néant

L'ensemble de ces prélèvements a été réalisé dans le cadre du programme annuel établi par l'ARS 38, au titre de l'année 2016 en application du décret 2001-1220 pour les eaux distribuées par le réseau public. Par ailleurs, un suivi qualitatif de l'évolution des teneurs en nitrate et en résidus de produits phytosanitaires des eaux brutes (avant traitement) est effectué dans le cadre d'un programme départemental piloté par le conseil général de l'Isère.

#### **P101.1 Taux de conformité microbiologique**

*Nombre de prélèvements bactériologiques conformes/nombre de Prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année x 100*

$$P101.1 = 100 \%$$



#### **P102.1 Taux de conformité physico-chimique**

*Nombre de prélèvements physico-chimique conformes/nombre de Prélèvements physico-chimique réalisés au cours de l'année x 100*

$$P102.1 = 100 \%$$



(P202.2)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

Tableau Excel

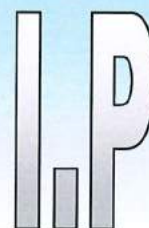
double cliquer sur le tableau

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ( <i>quels que soient les autres éléments détenus</i> ) ;	Non	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;		10	0
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;		10	0
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de distribution	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;		10	0
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;		10	0
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, centouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;		10	0
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;		10	0
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;		10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements ;		10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;		10	0
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.		10	0
<b>TOTAL</b>			<b>100</b>	<b>0</b>

**P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.**

Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.

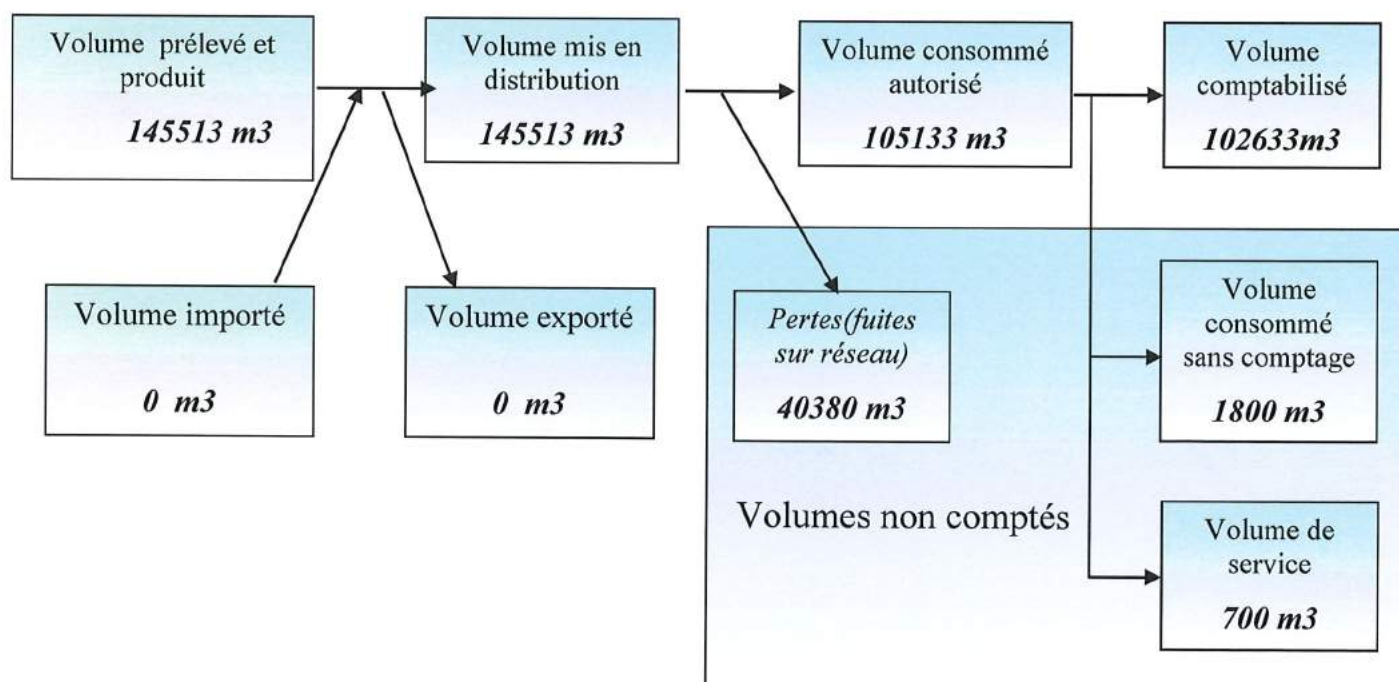
103.2 = points



### *Les volumes relatifs à l'exploitation du service*

- ✓ Le volume prélevé et produit correspond à la production des captages ainsi qu'aux volumes issus des forages des collectivités.
- ✓ Les volumes achetés ou importés en gros et les volumes vendus ou exportés en gros correspondent aux échanges entre services d'eau.
- ✓ Le volume mis en distribution est la somme du volume produit majoré du volume importé et éventuellement diminué du volume consacré au besoin en eau des équipements du service (pompes, traitements) ou du volume vendu en gros
- ✓ Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé majoré des volumes de service et de consommation sans comptage.
- ✓ Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.
- ✓ Le volume consommé sans comptage correspond aux volumes consacrés aux essais annuels des poteaux d'incendie, de l'arrosage des espaces verts, des alimentations des fontaines publiques, du lavage des voiries et des chasses d'eau sur le réseau d'assainissement
- ✓ Le volume de service quant à lui correspond aux nettoyages des réservoirs, à la désinfection des réseaux après travaux, aux purges et lavage des conduites, aux surpresseurs, pissettes et analyseurs d'eau, etc...

### LES VOLUMES DU SERVICE EN 2016



*Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.*

### Rendement du réseau de distribution (P104.3)

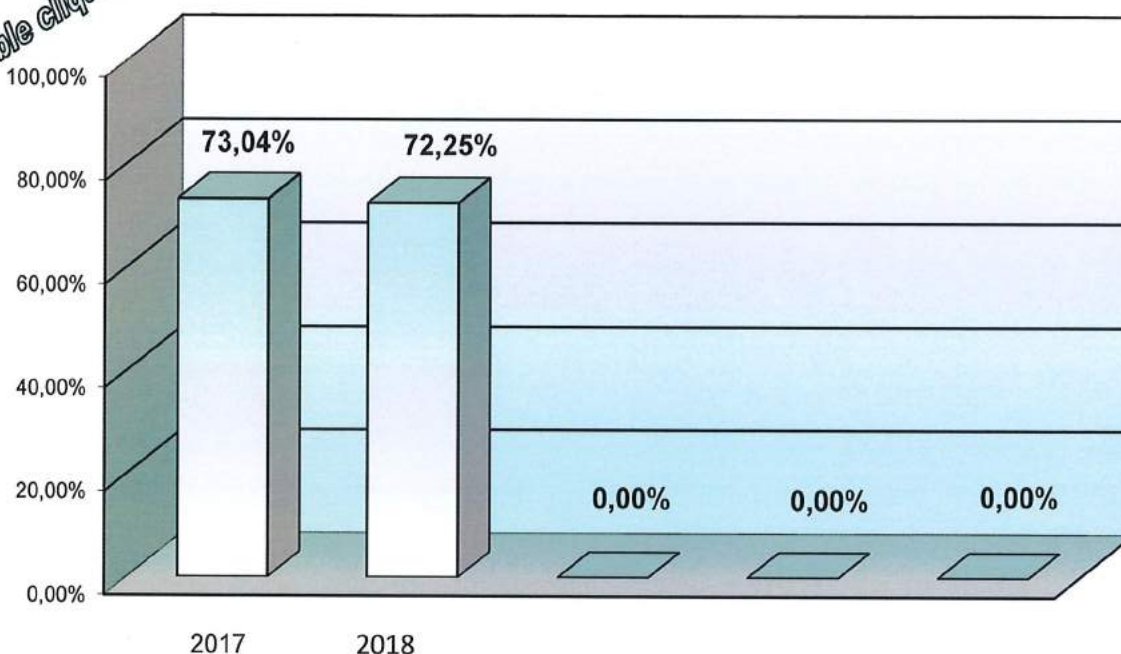
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Tableau Excel

Années	2017	2018			
Volume consommé autorisé	114 055	105 133			
Volume vendu en gros					
Volume produit	156 159	145 513			
Volume acheté en gros					
Rendement du réseau	73,04%	72,25%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

double cliquer sur le tableau

Evolution du rendement du réseau



#### P104.3 Rendement du réseau de distribution

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable

$$P104.3 = 72,25 \%$$



#### Objectif Grenelle 2 pour 2012

$$\text{Calcul de l'ILC (indice linéaire de consommation)} = \frac{105\,133 \text{ m}^3}{365 \text{ j} \times 50,7 \text{ km}} = 5,68 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

$$\text{Objectif Grenelle 2 pour Arandon-Passins} = 65\% + (0,2 \times 5,68) = 65 + 1,14 = 66,14 \%$$

### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Années	2017	2018			
Volume mis en distribution	156 159	145 513			
Volume comptabilisé	111 555	102 633			
Longueur de réseau (km)	50,700	50,700			
Indice linéaire de volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	2,41	2,31			

### Indice linéaire des volumes non comptés

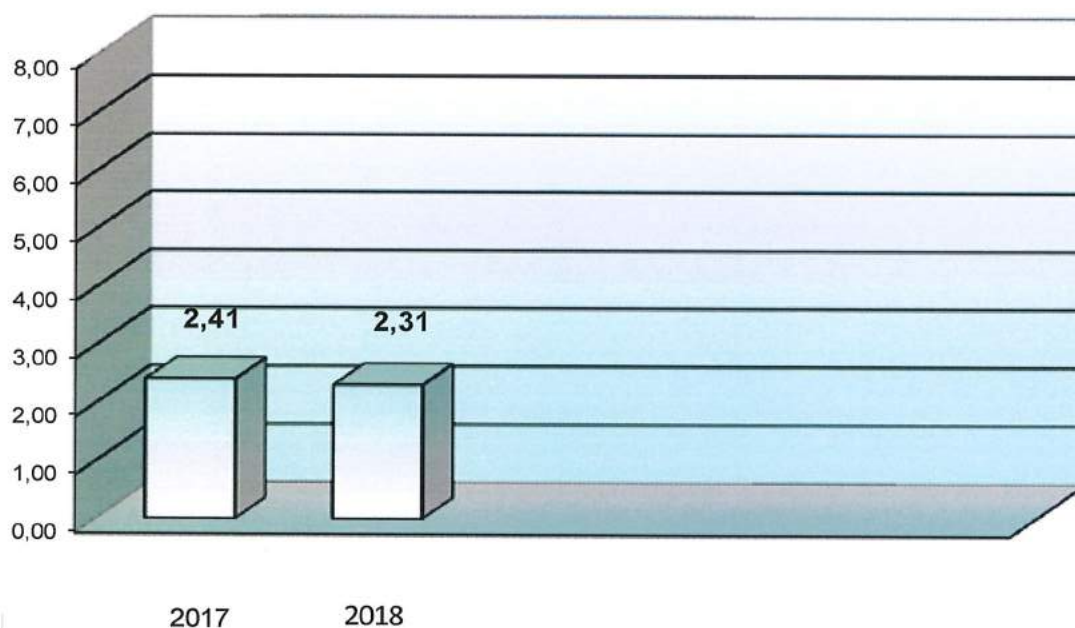


Tableau Excel

### **P105.3** Indice linéaire de volumes non comptés

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte

$$P105.3 = 2,31 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$



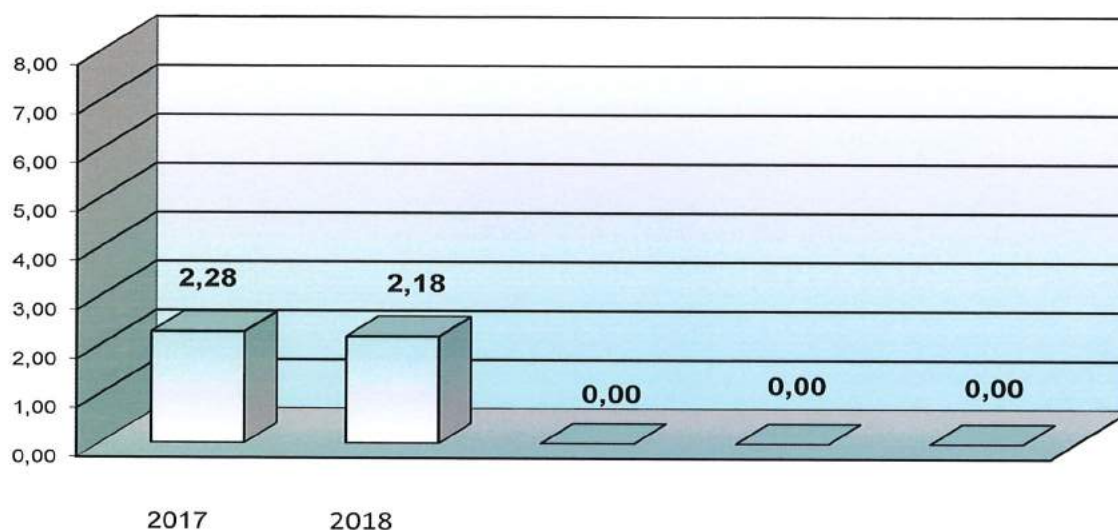
### Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Tableau Excel

Volume mis en distribution	156 159	145 513			
Volume consommé autorisé	114 055	105 133			
Longueur de réseau (km)	50,7	50,700			
Indice linéaire de perte en réseau (m3/km/j)	2,28	2,18	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

### Indice linéaire des pertes en réseau



### P106.3 Indice linéaire de perte en réseau

Ration entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte

$$P106.3 = 2,18 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$



### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Années	2017	2018			
Longueur du réseau (km)	50,7	50,7			
Linéaire de réseau renouvelé (km)	1,8	0			
Longueur cumulée de linéaire de réseau renouvelé (km)	3.55%	0			

Taux de renouvellement	3.55 %	1.77 %			

**P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**  
 Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau



**P107.2 = 1.77 %**

*Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.*

**Indice d'avancement de protection de la ressource des eaux (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS)**

Il s'agit d'une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cette action commence avec la définition et la mise en place d'un périmètre de protection et de surveillance des ressources en eau (captages, forages). C'est le moyen le plus sûr pour les contaminations et les pollutions accidentelles ou diffuses.

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Avis préfectoral acquis
80%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi en application de l'arrêté

**P108.3 Indice d'avancement de protection de la ressource**

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.



Ressource FAYS                    indice 41%  
 Ressource BACHELIN        indice **100%**  
 Forage de l'IZELET            indice 80%

**P108.3 = 73.66 %**



## Financement des investissements

*Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux*

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions de la collectivité
Renouvellement du réseau du village	0 €	0 €	0 €
Mise en conformité des captages	0 €	0 €	0 €
Remplacement matériels pompage télégestion			0 €

### *Branchements en plomb*

*Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe.*

Années	2017	2018	
Nombre total de branchements existants.....(estimation)	943	955	
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	1	
Nombre de branchements publics en plomb restants	19	18	
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport	2.01 %	1.88%	

### *Etat de la dette (rien inscrit en 2015)*

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs :

	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	112 813 €	136 973 €	204 206 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	18 960 €	33 060 €	39 636 €
dont en intérêts	4 613 €	5 342 €	5 636 €
dont en capital	14 347 €	27 718 €	34 000 €

### *Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service*

	2016	2017	2018
Montant des amortissements	58 664 €	74 076 €	76 609 €

*Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service*

Objet des travaux	Montant prévisionnel

*Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Objet des travaux
Réalisation d'un diagnostic du réseau avec cartographie en cours

## Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

*Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)*

Années	2011	2012	2013
Nombre de demandes reçues			
Nombre d'abandon de créance			
Montant des abandons de créance	€	€	€
Versement à un fonds de solidarité	€	€	€
Volume annuel facturé	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
Valeur de l'indicateur	€/m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>

### ***P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité***

*Montant en € des abandons de créances + montant en € des versements à un fond de solidarité / volumes facturés*

$$P109.0 = 0,00 \text{ €/m}^3$$



*Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT*

Objet des travaux	Montant prévisionnel

## Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné aux collectivités qui assurent une compétence eau ou assainissement collectif et qui ont délégué l'autre compétence à un EPCI.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

Années	2017 (Arandon)	2017 (Passins)	2018 (Ar.)	2018 (Pas.)
Les prix sont ceux effectifs au:	1er jan 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1er janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2019

Part de la collectivité				
pour le service d'eau potable	178,92	202.00	182.40	202.00
pour l'assainissement collectif	205,20	205.20	229.60	229.60
Agence de l'eau				
Redevance de pollution domestique	34,80	34.80	34.80	34.80
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18.60	18.60	18.60	18.60
Total				
pour le service d'eau potable	213.72	236.80	217.20	236.80
pour l'assainissement collectif	223.80	223.80	248.20	248.20
<b>Total global</b>	<b>437.52</b>	<b>460.60</b>	<b>465.40</b>	<b>485.00</b>
<b>Prix global du m3 d'eau</b>	<b>3.65 €/m3</b>	<b>3.83 €/m3</b>	<b>3.87€/m3</b>	<b>4.04€/m3</b>